

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Compte rendu des CTPD et CTPL du 18 décembre 2009

Le CTPL (filiale gestion publique) et le CTPD (filiale fiscale) avaient été convoqués le 14 décembre 2009 et boycottés par toutes les OS. Ils ont donc été re-convoqués le 18 décembre.

Le **CTPD, filiale fiscale**, ne comportait à l'ordre du jour que les suppressions d'emplois. Fidèle à notre position de boycott, nous avons refusé de siéger lors de la re-convocation après avoir fait la déclaration liminaire suivante :

Déclaration liminaire au CTPD du 18 décembre 2009

Monsieur le président,

Les représentants Force Ouvrière tiennent ici à vous alerter une nouvelle fois sur les conditions de travail des personnels qui ne cessent de se dégrader.

La tension dans les services se fait grandissante et les «prises de bec» entre les agents se font de plus en plus fréquentes. Ceci est la conséquence des suppressions massives d'emplois et des restructurations incessantes qui amènent chaque jour les services à se réorganiser afin de continuer tant bien que mal à assurer les missions. La mise en place de CRT dans les CDI en est l'illustration parfaite.

A titre d'exemple, pour ce qui concerne les CDI, l'Administration centrale tente de justifier les suppressions d'emplois par des gains de productivité supposés résultant de la déclaration pré-remplie, de la déclaration dématérialisée ou encore de la relance amiable. Même argument en ce qui concerne les bureaux des hypothèques avec [télé@ctes](mailto:tele@ctes) et même argument encore en ce qui concerne les SIE avec télépaiement, télédéclaration et TDFC.

Quant aux pôles de contrôle et d'expertise, leur généralisation permet de maintenir les objectifs tout en supprimant des emplois.

Chaque jour, quelque soit les services, les agents font preuve d'initiatives sans lesquelles le bateau coulerait.

Pour ne prendre qu'un exemple d'actualité, si dans certains CDI le traitement des demandes contentieuses et gracieuses était effectué en appliquant à la lettre la méthodologie préconisée alors il s'en suivrait une charge supplémentaire de travail que les agents ne pourraient assumer engendrant de fait des difficultés supplémentaires pour les contribuables.

Quant à la mission foncière de nombreuses tâches relevant jusqu'ici de la compétence des inspections cadastrales et des géomètres doivent être maintenant gérées par les agents de secteur dont seul un petit nombre maîtrise le sujet. Les SIE ont dû absorber le recouvrement de l'impôt sur les sociétés sans personnel supplémentaire et quid du recouvrement de la taxe professionnelle à venir ?

Voilà les charges de travail supplémentaires non prises en compte que subissent les agents. Voilà le quotidien des personnels.

Aujourd'hui une nouvelle vague de suppression d'emplois s'impose aux agents qui résulte de la Révision Générale des Politiques Publiques et de promesses électorales, mais qui ne tient pas compte de la réalité du terrain.

Le gouvernement a toujours refusé le débat réclamé par les organisations syndicales sur les missions et les moyens. Cette absence de débat sur nos missions tend à démontrer qu'il s'agit uniquement d'une logique purement budgétaire et comptable.

Mais si les organisations syndicales ne sont pas écoutées, il semble aujourd'hui en être de même pour les parlementaires.

En effet, le dernier rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2010 du 14 octobre 2009 est particulièrement critique à l'égard de la RGPP.

Il reprend de près ce que nous dénonçons depuis des mois, voire des années et nous nous en félicitons.

« remise en cause du service public », « le statut de la fonction publique est vidé de son sens », « inefficacité en termes de gestion », « défaut d'association des fonctionnaires aux prises de décision », « un véritable mépris pour les fonctionnaires », « une volonté manifeste de détruire le service public », « le plus grand secret règne », « l'insuffisance du débat », « suppressions de personnel qui sont devenues la variable d'ajustement », « (suppressions d'emplois) sans vision cohérente d'ensemble », « la dimension de la qualité du service rendu n'a pas été prise en compte », « sans concertation ni avec les fonctionnaires, ni avec les usagers, ni avec les parlementaires », « le manque d'information est général et même les hauts fonctionnaires sont demandeurs d'explications », « l'encadrement n'a pas été plus consulté que les services », « concurrence entre les fonctionnaires », « montée du stress au travail », etc.

Tels sont les propos contenus dans ce rapport et la conclusion n'en est pas moins éloquente :

« Nous avons en France une fonction publique remarquablement formée et performante, que de nombreux pays nous envient. Il suffit de voir le nombre d'institutions internationales qui font appel aux fonctionnaires français. Autant le rapporteur spécial est partisan d'une gestion rigoureuse des finances publiques, autant il trouve absurde de conduire la réforme de l'Etat avec comme seul objectif le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite : c'est à la fois choquant et inefficace ».

Malgré cela, le gouvernement ne semble pas plus entendre les parlementaires que les organisations syndicales.

La RGPP c'est la mise en œuvre du dogme du **non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux**. Les fusions/réorganisations de services bouleversent toutes les cohérences internes des services : ces bouleversements sans précédent brisent tous les repères historiques de la manière de servir des fonctionnaires que nous sommes, attachés fortement à la qualité et à l'efficacité des services rendus à la population.

C'est pourquoi le syndicat FO DGFIP condamne fermement les suppressions d'emplois décidées tant au niveau national que départemental et vous demande, monsieur le Directeur, de relayer auprès de la centrales nos inquiétudes sur les conséquences dramatiques qui pourront en découler tant pour le service public que pour les agents.

Le **CTPL, filière gestion publique**, comportait d'autres points à l'ordre du jour en plus des suppressions d'emplois. Nous avons donc siégé sur ces points et avons quitté la séance lorsque le point concernant les suppressions était abordé.

1. Le PV du CTPL du 12 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité,

2. Regroupement des hôpitaux de La Réole et de Langon,

Le siège sera à La Réole et s'appellera le centre hospitalier sud-Gironde. L'administration a déclaré que cette fusion devait être faite au 1^{er} janvier 2010, nonobstant le fait que les consignes de la centrale date du 9 décembre 2009 et que l'agence régionale d'hospitalisation n'a pas donné sa décision à ce jour.

Nous sommes intervenus pour rappeler à la direction les problèmes de locaux récurrents sur La Réole et afin de savoir quelles étaient les conditions du transfert des emplois et des missions de la trésorerie de Langon vers celle de La Réole.

La direction a déclaré qu'elle était toujours en train d'étudier un « nouveau » projet immobilier sur La Réole et que rien n'était décidé concernant le transfert des emplois, trois solutions étant à l'étude :

- des agents de Langon en mission à La Réole avec un ordre de mission et défraiement,
- une mutation forcée des agents exerçant les missions actuellement à Langon vers La Réole avec éventuellement prime de mobilité,
- équipe de renfort en attendant que les postes créés à La Réole soient pourvus par mutation.

Nous avons demandé à l'administration ce qu'il advenait des journées complémentaires dans cette fusion.

La direction nous a rappelé que, sous Hélios, les journées complémentaires n'avaient plus lieu d'être mais que, pour ne pas mettre en péril la trésorerie du nouvel hôpital, les flux vont continuer temporairement.

Enfin, un prochain CTP va être convoqué sur ce sujet...Espérons que les prochaines informations arriveront moins dans la précipitation et que nous saurons comment le service sera mis en place.

La délégation CGT quitte à ce moment la séance.

3. Règles de vie quotidienne au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) de la Gironde,

Un projet de règlement intérieur du poste nous été présenté. Au vu de l'accord unanime des agents pour une typologie à 38h30, comme à notre habitude, nous avons soutenu le choix des agents.

Votes :

FO	CGT	CFDT
Pour	Absente	Abstention

4. Création des pôles de gestion des consignations,

Un pôle régional de gestion des consignations judiciaires va être créé à Bordeaux et gèrera toutes les consignations de la région Aquitaine. Nous sommes, une nouvelle fois, préfigurateur national...

Au CTPL du 12 octobre 2009, le calendrier de mise en place du pôle avait déjà été présenté. (cf. notre compte rendu : http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/spip.php?article20&debut_annee=2009)

Aujourd'hui, il est juste question du calibrage des emplois transférés pour la gestion à Bordeaux. Il y a 3 agents affectés pour à terme 5 départements.

Nous sommes intervenus à nouveau pour dénoncer le fait que sur les 5 emplois qu'étaient affectés dans les départements de la région, seuls 3 subsistent.

Il nous a été répondu que le calibrage avait été fait nationalement par la CDC et qu'il correspondait à 2000 mouvements de dossier par agent et par an.

Nous nous sommes aussi inquiétés de savoir comment et où allaient être gérées les archives.

L'administration a déclaré que les archives vivantes à la TG ne seront que pour les dossiers de moins de 20 ans ou ceux qui ont eu un mouvement dans les deux dernières années. Le reste sera affecté dans un autre bâtiment que la TG.

Votes sur la création du pôle :

FO	CGT	CFDT
Contre	Absente	Abstention

5. Réunion conjointe des comités techniques paritaires (CTP),

Un CTP commun sera mis en place pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010. Ce CTP sera constitué des deux comités en formation actuelle pour envisager les sujets relatifs à la mise en place de la DRFIP.

La DRFIP devrait donc être constituée au 1^{er} mars 2010.

6. Transfert mission avances aux collectivités locales,

L'administration nous a informé qu'une partie du service recouvrement, gérant les avances aux collectivités locales, était transféré au service SPL à la Trésorerie Générale.

7. ORE 2009 - suppressions d'emplois.

Conformément à notre position de boycott et pour donner suite à l'action forte que nous avons effectuée le 14 décembre, nous avons quitté la séance.

Sur le site de la section, vous trouverez le compte rendu de notre action du 14 dans Sud-Ouest et sur TV7 :

http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/spip.php?article21&debut_annee=2009

Enfin, Vous trouverez sur notre site le détail des emplois supprimés par poste et service :

http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/spip.php?article22&debut_annee=2009

Vos représentants FO en CTPD : Marie-Paule Moze, Muriel Ruby et Serge Cruchade.

Vos représentants FO en CTPL : Corinne Piaulet(expert), Michel Boireau, Aabdou Dossar, François Labattu et Michel Laboual.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques (F.O.-D.G.F.I.P.)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

24, rue François de Sourdis - 33060 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 90 77 44 - Fax : 05 56 93 27 14

Mail : fo.033@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://www.fo-tresor-sd.fr/033/>